Maintien de l’ordre : LFI dépose une proposition de loi pour interdire les gaz lacrymogènes dans les manifestations

18/11/2026 à 18h45



Des députés de La France insoumise ont déposé une proposition de loi visant à interdire l’utilisation des gaz irritants et lacrymogènes lors des manifestations et des opérations de maintien de l’ordre. Le texte, présenté à l’Assemblée nationale le 17 novembre 2026, est défendu notamment par Mathilde Hignet, Ugo Bernalicis, Marie Mesmeur et Mathilde Panot.

Cette initiative intervient après la publication d’un questionnaire du collectif « Lacrymos de sang », qui affirme avoir recueilli 10 358 réponses entre le 8 et le 31 octobre. Parmi les personnes ayant répondu, de nombreuses femmes font état de troubles gynécologiques après une exposition aux gaz. Le collectif rapporte également des fausses couches déclarées par des répondantes ayant été exposées pendant leur grossesse.

Ces témoignages ne constituent cependant pas une étude épidémiologique établissant un lien de causalité. Le collectif

demande lui-même des travaux scientifiques pour confirmer ou infirmer les observations, ainsi qu'une commission d'enquête. La proposition de loi vise à retirer ces dispositifs de l'arsenal de maintien de l'ordre et prévoit un rapport sur les méthodes alternatives ; elle n'est pas adoptée à ce stade.

Photographie d'archive : gaz lacrymogènes lors d'une manifestation à Sainte-Soline, 25 mars 2023 — Noisette lairederien / Wikimedia Commons, CC BY 4.0. Cette photographie ne montre pas la conférence de presse de 2026.

Source : LCP — Assemblée nationale, 17 novembre 2026.